

directive ministérielle complète n'a pas encore été émise—peut-être est-ce à cause d'un manque de ressources ou à cause de priorités plus importantes. Toutefois, le Comité demande instamment la mise en oeuvre d'une telle directive.

RECOMMANDATION N° 12

Le Comité recommande que le solliciteur général donne au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité des directives complètes concernant le mandat principal du Service.